

# VILLERS SAINT PAUL

## Informations

### CONSEIL MUNICIPAL

#### Lundi 10 février 2020

Le Conseil municipal aura lieu à 18h30 à la Salle Jacques Prévert (Salle des mariages).

Il se réunit au moins une fois par trimestre. Ses séances sont ouvertes au public.

Retrouvez les comptes rendus du conseil sur le site de la ville et suivez-le en direct sur la page facebook.

### INSCRIPTIONS SCOLAIRES

#### Jusqu'au 31 mars 2020

Inscriptions des enfants nés en 2017 et pré-inscriptions (validées dans la mesure des places disponibles) des enfants nés entre le 1er janvier et le 31 août 2018.

**Documents indispensables :** carnet de santé, livret de famille, CNI du parent, justificatif de domicile de moins de trois mois. Dans certains cas, d'autres documents peuvent être demandés pour finaliser l'inscription.

Service enfance ☎ 03 44 74 48 47

### NOUVELLE ADRESSE DU SERVICE CULTUREL

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le service culturel a rejoint les locaux du Centre socioculturel Le Trait d'union.

📍 Espace Pierre Perret - Cavée des renards.

Les horaires d'ouverture au public restent inchangés :

Mardi de 15h à 17h-Mercredi de 14h à 17h-Vendredi de 15h à 18h

☎ 03 44 66 32 55 ✉ serviceculturel@villers-saint-paul.fr

### ZANARELLI EN CONCERT



@ Laura Bonnefous

#### Dimanche 9 février 2020 à 15h

Salle de spectacles du complexe Henri Salvador

Zanarelli, auteur, compositeur et interprète vient de sortir son album *L'écho des vertiges* avec les musiciens de Patrick Bruel.

Ce jeune chanteur à la pop très acidulée rend hommage à la Bretagne, à Claude Nougaro, Stromae et Serge Gainsbourg.

Tout public - Tarif 3 € - Gratuit pour les moins de 12 ans - Vente des billets au Centre socioculturel le Trait d'union.

Informations et réservations 📍 Espace Pierre Perret - Cavée des renards ☎ 03 44 66 32 55 ✉ serviceculturel@villers-saint-paul.fr

### SUPPLÉMENT AU BULLETIN MUNICIPAL FÉVRIER 2020

Directeur de la publication :  
Gérard Weyn

Mairie de Villers-Saint-Paul

☎ 03 44 74 48 40

🌐 [www.villers-saint-paul.fr](http://www.villers-saint-paul.fr)



## LE SALON DES ARTS 2020

Le Salon des Arts réunira peintres et sculpteurs sur le thème "Sous le soleil" du vendredi 27 mars au dimanche 29 mars 2020 à la salle Georges Brassens

Les inscriptions des exposants auront lieu du 4 au 14 février 2020 inclus au Centre socioculturel Le Trait d'union, dans la limite des places disponibles.

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site de la ville

 [www.villers-saint-paul.fr](http://www.villers-saint-paul.fr)

### Informations

 Espace Pierre Perret - Cavée des renards

 03 44 66 32 55

 [serviceculturel@villers-saint-paul.fr](mailto:serviceculturel@villers-saint-paul.fr)

## SÉJOUR DES SENIORS

Du 12 au 19 septembre

En partenariat avec l'ANCV, le C.C.A.S propose une semaine de vacances en Charente Maritime, à Meschers.

### Information collective

le lundi 24 février 2020 à 14 h


Salle conviviale de la Résidence Louise Michel.

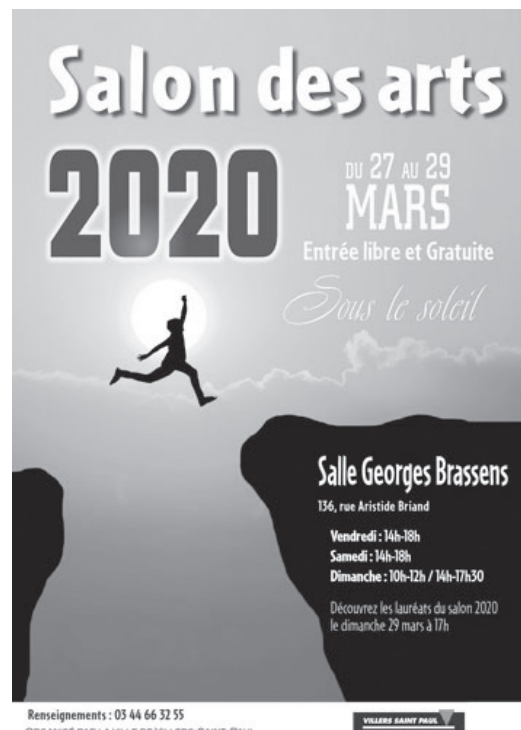
Attention ! le nombre de places et de chambres seules est limité.

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter aux élections municipales des mars prochains, vous pouvez encore vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020. Comment faire ?


- Scannez un justificatif de domicile et un justificatif d'identité,
- Connectez vous sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)
- Créez ou connectez-vous sur votre compte France Connect,
- Renseignez les informations nécessaires.

Vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire ? Rendez-vous au service Population de la Mairie, munis de votre justificatif de domicile et pièce d'identité.  03 44 74 48 40



## CENTRE DE LOISIRS

### ► VACANCES DU 17 AU 28 FÉVRIER

Inscriptions et réservations obligatoires, jusqu'au 1<sup>er</sup> février pour la première semaine et avant le 8 février, pour la seconde, au Service enfance de la Mairie.  03 44 74 48 47.

Si vous avez déjà inscrit votre enfant, vous pouvez réserver directement par mail au centre de loisirs.

 [alsh.peri@villers-saint-paul.fr](mailto:alsh.peri@villers-saint-paul.fr)

Les réservations, modifications ou annulations doivent être effectuées 15 jours avant la ou les semaines que vous sollicitez. Toute semaine réservée sera facturée. En cas de réservation hors délais (soumise à dérogation) votre tarif sera multiplié par 2.

## RÉUNION D'INFORMATIONS

Lundi 3 février à 18h

Les dangers du frelon asiatique en présence du spécialiste Alexandre GOBEAUT.

Comment déclarer un nid ? Quelles sont les périodes de piègeages ? Comment concevoir et réaliser des pièges ? Quelles sont les précautions à prendre ?

Ouvert à tous.

 Salle d'Hersignerie - Espace Pierre Perret - Cavée des renards